

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 octobre 2012

# Le coût économique et social de l'autisme

## Déclaration du groupe de la mutualité

L'avis sur le coût économique et social de l'autisme est important à bien des titres.

Il exprime la souffrance des intéressés et de leurs familles.

Il porte toutes les dimensions d'un lourd problème de santé publique qui interroge chaque citoyen et ceux qui ont une responsabilité directe ou indirecte dans la mise en mouvement de nos capacités collectives d'amélioration.

Il traduit les efforts de compréhension des troubles envahissants du développement.

Ainsi, par cet avis, la section des affaires sociales et de la santé et l'ensemble du CESE, nous n'en doutons pas, s'inscrivent pleinement dans cette grande cause nationale.

On peut espérer que nous sommes sortis des « querelles de chapelle » et de l'impasse sociale dans lesquelles les familles ont été trop longtemps enfermées.

Alors qu'il s'agit du domaine global des situations de handicap mental avec troubles du comportement, situations complexes qui se vivent à la frontière de la psychiatrie, des sciences éducatives et de la psychologie.

Ce domaine nécessite, plus et mieux que d'autres, des articulations soignées : approches pluridisciplinaires, travaux en équipe, coordination entre le sanitaire et le médico-social, entre toutes les formes de la recherche.

La rapporteure doit être remerciée d'avoir su exprimer une synthèse très utile de l'état des connaissances disponibles, des dispositifs institutionnels et des éléments de coûts comparés.

L'empilement national des dispositifs fait apparaître des surcoûts sans que les besoins soient satisfaits.

Il fait apparaître des difficultés supplémentaires pour les familles et les associations dont le rôle a été et demeure considérable dans les avancées sociétales.

L'absence relative de données sur l'autisme n'est plus acceptable.

Les mutualistes constatent, eux aussi, dans les services de soins et d'accompagnement dont ils ont la charge combien : « *faute de plans d'actions, les plans autisme ne constituent pas des outils solides de pilotage* ».

Le groupe de la mutualité partage pleinement l'accent placé par l'avis sur les questions de la formation.

En particulier, il y a urgence à professionnaliser réellement les métiers de l'accompagnement et à faire labelliser le contenu des formations des travailleurs sociaux par les centres de ressources autisme.

Il y a urgence à apporter des réponses aux jeunes en situation de handicap sans solution éducative.

Le groupe de la mutualité adhère à la vision d'insertion qui doit être le facteur de mise en cohérence des propositions.

L'idée « *d'accélérer le mouvement pour mieux lutter contre la terrible exclusion sociale dont sont victimes les personnes autistes et les familles* » ne peut que réunir nos suffrages.

Le groupe de la mutualité partage donc l'état des lieux et les préconisations.

Le groupe de la mutualité a voté cet avis.